



"M. Blanquer, pour réduire les inégalités scolaires, étendez la carte de l'éducation prioritaire"



#LETTREOUVERTE A la veille de la présentation en conseil des ministres de la réforme du lycée, nous publions une lettre ouverte du collectif "Touche pas à ma ZEP" qui demande au ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, de maintenir et d'étendre l'éducation prioritaire.

La France est régulièrement épinglée, dans les enquêtes internationales, pour le caractère profondément inégalitaire de son système scolaire. D'une part, les écarts de performance entre élèves y sont particulièrement amples ; d'autre part et surtout, ces performances sont très étroitement liées à la profession de leurs parents. C'est un constat terrible et un scandale absolu : à rebours de sa grande promesse démocratique, loin d'ouvrir à chacun une destinée sociale déconnectée de son origine et forgée par son seul travail, l'école de la République reproduit les inégalités de naissance. Cette situation inacceptable devrait susciter un sursaut collectif, présider à toutes les politiques scolaires, guider toutes leurs réformes. Il n'en est rien : on s'apprête à réformer le lycée et le baccalauréat sans dire un mot de leur caractère profondément inégalitaire, donc sans rien proposer qui leur permettrait de l'être moins.

Soyons justes : le gouvernement n'ignore pas les inégalités sociales de réussite scolaire, et dit vouloir les combattre. C'est le sens des mesures prises dans l'enseignement primaire : les effectifs dans les classes de CP de certains réseaux d'éducation prioritaire (REP+) ont été divisés par deux. C'est également le sens affiché des réformes de l'accès à l'enseignement supérieur : le rapport Mathiot, sur la base duquel M. Blanquer s'apprête à transformer le lycée, pour mieux l'articuler à la poursuite d'études après le baccalauréat, s'alarme par exemple des inégalités sociales de réussite à l'université, en première année.

Mais entre le CP et la L1, rien : tout se passe comme si, dans les réformes en cours ou en projet, les inégalités s'évaporaient soudainement entre l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur. Le rapport Mathiot accomplit ainsi l'exploit de ne jamais évoquer, en 65 pages, la corrélation massive et persistante entre les résultats au baccalauréat et l'origine sociale des lycéens qui le passent. Le lycée souffre pourtant, lui aussi, des mêmes maux que tous les autres segments du système scolaire. Ainsi, selon les chiffres du Ministère, parmi les élèves entrés en sixième en 2007, 41% des élèves d'origine favorisée sont en série S en 2013 contre seulement 10% des élèves d'origine défavorisée.

Le 14 février, à l'issue du Conseil des ministres, nous saurons ce que Jean-Michel Blanquer retient du rapport Mathiot. En l'état, celui-ci ne constitue pas une solution aux inégalités

constatées au lycée. On peut même craindre qu'il les aggrave, de deux manières au moins.

D'une part, il met en place un lycée dit « modulaire » dans lequel les élèves se verraient délivrer moins d'heures de cours, choisiraient leurs enseignements à la carte et passeraient leur baccalauréat pour une bonne part en contrôle continu. Or, une étude sur le lycée modulaire anglais montre que les choix des parcours sont fortement influencés par l'origine sociale. Imposer aux élèves de choisir précocement leurs parcours ne peut donc que renforcer les inégalités sociales devant l'école. En effet, contrairement aux familles de milieux populaires, les familles à fort capital culturel seront capables de mettre au service de leurs enfants leur connaissance du système scolaire pour faire les bons choix. Quant à l'introduction d'une forte dose de contrôle continu, elle ne peut que déboucher sur des baccalauréats de valeur différente selon les établissements. Ce seront encore une fois les élèves scolarisés dans les lycées des quartiers populaires qui payeront la note, d'autant plus cher que le nouveau dispositif d'accès à l'enseignement supérieur, Parcoursup, qui remplace APB, généralise la sélection et l'étend à l'université.

D'autre part, incidemment, le rapport Mathiot prend acte de la liquidation par le gouvernement précédent du seul dispositif existant en matière de lutte contre les inégalités sociales de réussite scolaire : l'éducation prioritaire, dont les lycées ont été écartés au moment où elle se réformait pour le primaire et les collèges. C'est une erreur majeure.

Nous qui enseignons dans des lycées de quartiers populaires, savons tout le prix d'un accompagnement pédagogique renforcé. Travaux en petits groupes, partenariat avec des institutions culturelles et des artistes pour monter des projets, projets interdisciplinaires d'enseignants d'une même classe, tutorat individualisé, enseignements différenciés, etc. – l'école peut conjurer les déterminismes sociaux, dès lors qu'elle donne plus à ceux qui ont moins : c'est le principe même de l'éducation prioritaire. Nous savons aussi l'importance des mesures de bonification accordées aux enseignants : au-delà de la juste reconnaissance qu'elles accordent, elles permettent de stabiliser les équipes et de retenir des enseignants expérimentés ; or l'efficacité pédagogique n'est jamais que collective, surtout dans ce genre d'établissements.

Pourtant, avant même que le ministre ne fasse connaître publiquement ses intentions en la matière, l'abandon de l'éducation prioritaire au lycée semble en marche. Les dotations annuelles allouées aux établissements viennent d'être annoncées. Nous constatons qu'elles sont en baisse dans la plupart des lycées accueillant une majorité d'élèves issus de milieux populaires. Les conséquences seront très concrètes : augmentation des effectifs par classe, suppression des cours en petits groupes et des projets d'ouverture culturelle ou de soutien aux élèves. Comment espérer réduire l'inégalité des chances avec des terminales à 35 dans des lycées qui devraient relever de l'éducation prioritaire ?

Certes, celle-ci n'est pas la panacée : mise en place au début des années 1980, elle n'a pas effacé les inégalités sociales de réussite scolaire. Son efficacité était sans doute limitée, dès l'origine, par son étroite délimitation territoriale : on accorde plus de moyens aux établissements qui concentrent le plus d'enfants défavorisés, mais beaucoup d'enfants défavorisés ne sont pas scolarisés dans ces établissements. Cependant, sans cette politique compensatrice, les inégalités auraient progressé davantage encore : ce sont les experts sollicités par le ministère lui-même qui l'affirment. Il faut donc non seulement défendre, mais étendre l'éducation prioritaire.

C'est l'objectif du collectif « Touche pas ma Zep », constitué l'an dernier, au moment où votre prédécesseur s'engageait de manière hasardeuse dans une remise en cause de cette politique pour les lycées. Nous demandions alors, et nous demandons encore une carte élargie de l'éducation prioritaire de la maternelle au bac, incluant les lycées, dotant les établissements qui en relèvent d'un statut clair, garantissant à leurs élèves des effectifs limités et des moyens supplémentaires (dédoubléments, vie scolaire...), et à leurs personnels des compensations spécifiques (droit à la mutation, indemnités...).

L'an dernier, Mme Vallaud-Belkacem avait botté en touche face à notre mobilisation : elle avait fini par nous donner raison sur le principe, tout en déplorant n'avoir pas le temps, en fin de mandat, de mettre en œuvre une réforme de l'éducation prioritaire au lycée, qui serait néanmoins

lancée lors du quinquennat suivant. Cette promesse ne vous engage certes pas. Mais puisque vous vous attellez à une réforme du dernier cycle de l'enseignement secondaire, M. Blanquer, il vous revient de la tenir.

Réformer le lycée sans affronter son échec principal – la persistance d'inégalités sociales massives face aux filières et face au baccalauréat – serait un gâchis déplorable. Prétendre le faire tout en liquidant l'éducation prioritaire, une hypocrisie majeure.

Le collectif "Touche pas à ma ZEP"